

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 422/2024	OBJET : Équipements mobilier périscolaire et restauration scolaire « Kauffmann » – Plan de financement
Date de la convocation : 10/07/2024 Date de la séance : 16/07/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Membres excusés : 3 Membre absent : 1 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024	

Le Rapporteur :

Dans le cadre de sa labellisation UNICEF « ville amie des enfants », la ville de Grand-Charmont s'est engagée à améliorer les conditions d'accueil des élèves charmontais. La réhabilitation de la Ferme Kauffmann a contribué à la création d'un nouvel équipement de proximité à destination des enfants de 3 à 12 ans pour les accueils collectifs de mineurs (périscolaire et extrascolaire), mais également à destination de l'ensemble de la population au travers du transfert de l'Espace Public Numérique au 2^{ème} étage de ce nouvel équipement.



Cette structure moderne prend en compte l'évolution des enfants. Elle propose des espaces adaptés aux élèves de maternelle et d'élémentaire, à savoir :

- 4 salles d'activités ;
- 2 espaces de restauration collective :
 - Sur table pour les élèves de maternelle
 - En self-service pour les élèves de CP au CM2, et ce afin de favoriser l'autonomie et de lutter contre le gaspillage ;
- Des aménagements extérieurs.

Le projet éducatif vise à :

- Renforcer la réussite éducative des élèves ;
- Favoriser l'émancipation, la participation et l'expression des enfants et des familles ;
- Améliorer le bien-être et le climat ;
- Intégrer de manière transversale les transitions environnementales, énergétique et numérique.

La construction d'un projet pédagogique commun entre le centre social des Francas du Doubs et le service éducation de la commune a pour objectif de développer une cohérence éducative complémentaire aux projets d'école du groupe scolaire Frédéric Bataille. Pour mener à bien ce projet, les équipes d'animation ont réfléchi à l'acquisition de nouveaux équipements mobiliers et outils pédagogiques pour assurer un accueil qualitatif. Une partie du mobilier utilisé dans les locaux périscolaires actuels va être réutilisé. Pour autant, il est nécessaire de s'équiper avec un matériel qui réponde aux nouveaux besoins.

Le cout total prévisionnel d'acquisition de ces nouveaux équipements s'élève à **12 500.00 € HT**. Le plan de financement prévisionnel HT de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Acquisition équipements	12 500.00 €	Participation CAF (50%)	6 250.00 €
		Fonds propres	6 250.00 €
TOTAL	12 500.00 €	TOTAL	12 500.00 €

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les acquisitions d'équipement décrites ci-dessus dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité au compte 21848 ;
- approuve le plan de financement de cette opération tel que décrit ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour une participation à hauteur de 50% du montant HT de l'opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

